

Sartilly

Baie-Bocage

Le
MAG

n°1 - Octobre 2016

La Commune Nouvelle



Commune nouvelle : une collectivité pour répondre aux défis de demain

En novembre dernier, les conseils municipaux d'Angey, Champcey, La Rochelle Normande, Montviron et Sartilly ont décidé de former une commune nouvelle. Par arrêté préfectoral, Sartilly-Baie-Bocage a été créée le 1er janvier 2016 en lieu et place des 5 communes historiques. Dix jours plus tard, le conseil municipal formé par tous les conseillers en exercice des 5 communes déléguées a été installé et a élu Gaëtan LAMBERT, Maire. Dans l'exercice de ses fonctions il est entouré de 5 maires délégués et de 6 adjoints.



Le Maire entouré des maires délégués et des adjoints,
le 11 janvier 2016



Interview du Maire

Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour participer à la création de la commune nouvelle ?

Mes motivations remontent au congrès des maires du mois de novembre 2014. La proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes nous a été présentée à cette occasion. J'ai acquis à ce moment la certitude qu'il fallait moderniser nos communes pour répondre aux défis du 21^e siècle. Il fallait en même temps régler trois problématiques : maintenir les services à la population, investir dans les équipements de proximité, compenser la baisse des dotations sans alourdir la fiscalité. La réponse était collective, nous devons écrire l'avenir de notre territoire ensemble avec pour seule vision l'intérêt de nos habitants et non plus cet esprit de clocher qui empêche souvent une justesse de nos raisonnements.

Quels enseignements tirez-vous des premiers mois de fonctionnement de la commune nouvelle ?

Le premier enseignement, c'est que nous avons redonné du pouvoir aux maires des communes déléguées ; le pouvoir d'agir avec le soutien des services administratif, comptable et technique d'une plus grande collectivité. Je n'avais pas cette capacité quand j'exerçais ma fonction de maire à Montviron. Très rapidement des avantages financiers sont apparus, ceux prévus par la loi bien sûr mais aussi les effets de la mutualisation des biens et matériels, du personnel des différentes communes historiques ou de la consultation des entreprises avec des

sommes plus importantes en jeu lors de nos négociations.

Un des éléments les plus importants c'est l'esprit gagnant de nos élus qui partagent les affaires courantes ou travaillent sur des dossiers structurants en faisant abstraction des limites territoriales de leurs anciennes communes.

Dans le même temps nous avons concouru à l'égalité des citoyens en intervenant au plus près des habitants sur l'ensemble du territoire par la présence du service administratif dans les communes déléguées, du service technique sur le patrimoine viaire ou immobilier de la collectivité, chaque habitant de Sartilly-Baie-Bocage pouvant aussi se rendre pour des dossiers importants ou complexes au siège de la commune nouvelle à Sartilly.

Quelles sont vos priorités pour demain ?

Après avoir structuré notre commune nouvelle, ce qui va demander encore quelques mois, l'axe prioritaire de nos travaux sera l'attractivité du territoire (revalorisation des bâtiments ou infrastructures, constructions et aménagements d'équipements sportifs, création de liaisons douces avec circuits pédestres, cyclistes ou équestres, aménagements et sécurisation des bourgs). Le but de ces travaux est de développer l'habitat, seul levier permettant d'assurer nos ressources financières tout en réduisant le recours à l'augmentation de la fiscalité.

Nous avons d'ores et déjà engagé une politique forte concernant l'éducation de nos enfants ; modernisation et sécurisation des écoles, mise en place des moyens humains (ATSEM, accompagnement des enfants) supérieurs à la réglementation, et apporté un large soutien aux différentes associations qui animent notre territoire et participent pour certaines à l'éducation sportive et culturelle de nos enfants. Avec l'appui des acteurs de la vie locale et l'engagement des élus, mon objectif est de construire **une commune forte et vivante.**

Sommaire

Vos élus

page
03

Le personnel

page
04

Angey

page
05

Champcey

page
06

La Rochelle
Normande

page
07

Montviron

page
08

Sartilly

page
09

Bâtiments,
Voirie, Réseaux

page
10

Affaires scolaires
et périscolaires

page
11

Finances

page
12

Affaires sociales

page
13

Environnement
Cadre de vie

page
14

Culture, sport,
communication

page
15

Pratique

page
16



Vos élus

Le MAIRE :
Gaëtan LAMBERT

Elu de la commune de Montviron.
Adjoint de 2008 à 2014
Maire en 2014



Les Maires délégués



Monique LORÉ
ANGEY



Philippe HÉON
CHAMPCEY



Jean-Pierre FAUVEL
LA ROCHELLE Nde



Dominique MARTIN
MONTVIRON



Denis RAULT
SARTILLY

Les Adjoints



De gauche à droite : Michel ALLAIN, Dorothée LEPLU, Claude FOURRÉ, Gaëtan LAMBERT (Maire),
Maryvonne GASTEBOIS, Jean-Pierre LUCAS, Anne-Marie CARLI

Les Conseillers par commune et par ordre alphabétique

Angey : FOSSEY Philippe, LAPEYRE Christophe, LASIS Claude (Adjoint délégué), LE BIEZ Robert, LEMONNIER Alain (Adjoint délégué), LEPLU Dorothée (Adjointe), LORÉ Monique (Maire délégué), PERRÉE Michèle, PILLEVESSE Jean-Jacques, PRANGE MURIEL Béatrice, THOMAS Etienne.

Champcey : AUBEUT Patrick, FOUCHER Christelle, GASTEBOIS Maryvonne (Adjointe), HÉON Philippe (Maire délégué), LEROUX Luc, LEVAVASSEUR Marie-Agnès (Adjointe déléguée), MAGNIER Didier, LEROY Florent, MOUSSEIGNE François, PILLEVESSE Régis, TABOUREL Sébastien.

La Rochelle Normande : ALLAIN Michel (Adjoint), CARLI Anne-Marie (Adjointe), CHAPDELAIN Vincent (Adjoint délégué), CHAPEL Gaylord, FAUVEL Jean-Pierre (Maire délégué), GORON Sylvie, LALLEMAN Guy, LETOURNEUR Hubert, LEVÊQUE Michèle, LEVEZIEL Xavier.



Montviron : BOUGON Guillaume, DES-PLANCHES Marc (Adjoint délégué), FERNANDEZ Lionel, HULIN Martine, LAMBERT Gaëtan (Maire), LEVEILLÉ Olivier, MARTIN Dominique (Maire délégué), MARY Michel, ROBIDAT Didier, VAUTIER Laëtitia (Adjointe déléguée).

Sartilly : BRETHON Alain, DENAIS Nelly, FOURRÉ Claude (Adjoint), GARCIA Jean-Luc, GOUELLE Solange, JARDIN Joëlle (Adjointe déléguée), LAMY Nathalie, LE PUIL Valérie, LEFRANC Sylvie, LEMOUSSU Danièle, LEROY Claudie, LOUIS DIT GUÉRIN Jean, LUCAS Jean-Pierre (Adjoint), MAZIER Philippe, PAUL Arnaud, PERRIGAULT Christelle (Adjointe déléguée), RAULT Denis (Maire délégué).

Le Personnel



Arrivée un mois avant la fusion des 5 communes pour remplacer la secrétaire générale de Sartilly, Marilyne COUGET a eu pour tâche prioritaire la mise en place de la commune nouvelle (encadrement des services, suivi des affaires courantes, urbanisme, préparation des conseils municipaux, etc.).

Ce regroupement n'a pas été sans conséquence sur le personnel des 5 communes, désormais, le personnel de Sartilly-Baie-Bocage.

Service Enfance-Jeunesse



Les écoles n'ont pas échappé à une restructuration, avec la désignation d'une responsable par unité scolaire, Stéphanie LE GALL pour le primaire et Sandrine TOUZÉ pour la maternelle. Les entretiens professionnels ont été mis en place pour permettre à chaque agent des écoles de s'exprimer sur ses souhaits d'évolution et de formation, de remonter les informations sur les éventuels dysfonctionnements, toujours dans un objectif d'améliorer le service.

Au personnel municipal s'ajoutent pour les TAP (temps d'activités périscolaires) des animateurs mis à disposition, notamment par la communauté de communes.

Service entretien des locaux

Chantal LEPAGE assure l'entretien de la mairie de Sartilly et des écoles publiques. Sylvie MAUVIEL et Magalie LAUNAY font de même dans les mairies déléguées et les salles communales. Gaëlle CHARDINNE, arrivée en avril, renforce l'équipe.

Foyer Logement

Le foyer logement est un havre de paix pour les résidents qui peuvent se retrouver dans la salle commune pour déjeuner et fêter leurs événements. Ce service rendu ne serait pas ce qu'il est sans l'implication de la responsable du site Valérie BRIENS et de Geneviève BINDEL qui en assure le service les samedis midi.



Service Administratif



Le personnel administratif a participé à la naissance de cette commune nouvelle. Pour la préparer au mieux, une réunion avait été organisée en décembre avec l'ensemble des secrétaires, pour y discuter des modalités pratiques en organisant les permanences. Vous pouvez retrouver à la mairie centre de Sartilly Marilyne COUGET et Charline LEVOY à plein temps, Christelle LEBOURGEOIS les après-midi, Christine BOULAY les mardis matin, Christine CHARON en début de semaine et les vendredis matin. Les permanences des communes déléguées continuent d'être assurées. L'expérience et l'implication de chacune ont permis de contribuer à cette fusion, tout en continuant d'accueillir et de répondre avec le sourire aux attentes du public.

Service Technique



Le personnel technique a fait l'objet d'une restructuration pour en optimiser son efficacité. Stéphane LEFEVRE arrivé en mai en assure la responsabilité, avec Sylvain LANGLOIS qui devient manager de proximité. Aujourd'hui c'est une nouvelle équipe structurée et spécialisée qui accomplit depuis le début de l'année de nombreuses missions tant pour l'entretien des espaces verts avec un territoire plus vaste que pour l'entretien et la réhabilitation des bâtiments communaux.

Nos 5 communes : Angey



De gauche à droite, Alain Lemonnier, Monique Loré et Claude Lasis

Des 5 communes historiques, Angey est la plus petite en superficie (247 ha) mais son dynamisme démographique est le plus élevé. Sa population a doublé en 30 ans et elle compte aujourd'hui 261 habitants (population totale - source INSEE).

Elle dispose d'une salle des fêtes pour 65 personnes, d'une aire de jeux et son bourg est traversé par la RD 61, axe très fréquenté, notamment l'été, puisqu'il conduit aux plages de la côte. Ses points forts sont la préservation du cadre de vie et une bonne répartition de l'habitat.

Monique LORÉ en est son maire délégué. Elle est secondée par Alain LEMONNIER et Claude LASIS.

Info : La mairie est ouverte le vendredi de 14h à 17h30

Mot du Maire délégué

Vu la réforme territoriale et les restrictions budgétaires annoncées, une réflexion s'imposait.

La proximité immédiate de Sartilly étant un atout pour les Angéens qui utilisent les structures et les services indispensables pour les familles (commerces, écoles, cabinet médical, etc.), la solidarité entre communes limitrophes semblait évidente.

C'est pour ces raisons que le conseil municipal de l'époque n'a pas hésité à adhérer au projet de créer une commune nouvelle. Depuis le 11 janvier dernier, les habitants d'Angey n'ont pas subi de bouleversement. Pour les élus, les responsabilités restent les mêmes. Une adaptation est nécessaire, nous

devons penser aujourd'hui territoire «SARTILLY-BAIE-BOCAGE».

Le conseil communal se réunit pour faire des propositions au conseil municipal de Sartilly-Baie-Bocage. Il a un rôle d'anticipation, c'est-à-dire prévoir les besoins sur la commune déléguée pour les années à venir.

De mon point de vue, un bilan est trop prématuré. La commune nouvelle émerge et les projets se réfléchissent. Je continue à m'investir pour le bien de ma commune en collaboration avec mes adjoints. Par ailleurs, il m'apparaît très important d'être présente aux différentes commissions et de prendre part aux échanges avec les autres élus du territoire.



Aire de jeux, près de l'église

Nos 5 communes : Champcey



Philippe Héon, maire délégué,
entouré de ses 2 adjointes :
Marie-Agnès Levavasseur et Maryvonne Gastebois

Commune la moins peuplée des 5 communes historiques de Sartilly-Baie-Bocage, Champcey est dans une dynamique démographique positive depuis 1990 et compte aujourd'hui 232 habitants.

A proximité du complexe équin de Dragey et du littoral, la commune ne manque pas d'atouts pour poursuivre son développement.

Info : La mairie est ouverte le jeudi de 9h à 12h.

Interview de Philippe HÉON, Maire délégué

Monsieur le Maire, 6 mois après la création de la commune nouvelle de Sartilly-Baie-Bocage, quel bilan tirez-vous ?

Ce fut, sans doute, un saut dans l'inconnu, plus une intuition de sa nécessité qu'une certitude mais la conviction qu'il y avait un intérêt. Aujourd'hui je ne doute pas que nous avons bien fait de réaliser cette fusion des cinq communes. A cinq nous sommes plus forts pour réaliser de nouveaux projets et offrir de meilleurs services à nos concitoyens.

D'accord, mais qu'apporte concrètement ce regroupement à la commune de Champcey ?

C'est avant tout une mutualisation de moyens qu'il faut mettre en avant. Les locaux des cinq communes sont bien mieux utilisés. Par exemple, différentes associations comme Respire ou la Chorale Jazzambules de Sartilly utilisent la salle de notre mairie. L'Union des arts a également un projet d'une nouvelle activité qui se déroulerait dans nos locaux. Les moyens humains sont également mutualisés. Lorsqu'il y a un besoin d'entretien des espaces verts, du cimetière, des abords de la mairie ou d'une réparation sur la commune, nous bénéficions aujourd'hui de la force des services techniques de Sartilly-Baie-Bocage. Et cela change tout. De même, nous n'avions jusque là personne pour l'entretien de la mairie, le ménage est maintenant hebdomadaire.

Parlons justement de la mairie de Champcey, depuis la fusion il n'y a plus qu'une ouverture au public par semaine au lieu de deux, ce n'est pas une amélioration !

Bien au contraire. S'il n'y a plus qu'une ouverture hebdomadaire à Champcey,

les Champcéens bénéficient de l'ouverture du secrétariat de Sartilly-Baie-Bocage toute la semaine.

Mais vous, Monsieur le Maire, vous avez moins d'importance aujourd'hui, comment le vivez-vous ?

C'est largement compensé par le fait de l'enrichissement du travail collectif au sein du même bureau avec le Maire de Sartilly-Baie-Bocage, les autres maires délégués et les adjoints. A plusieurs, nous sommes plus forts, cela permet d'échanger et de solutionner plus facilement les problèmes.

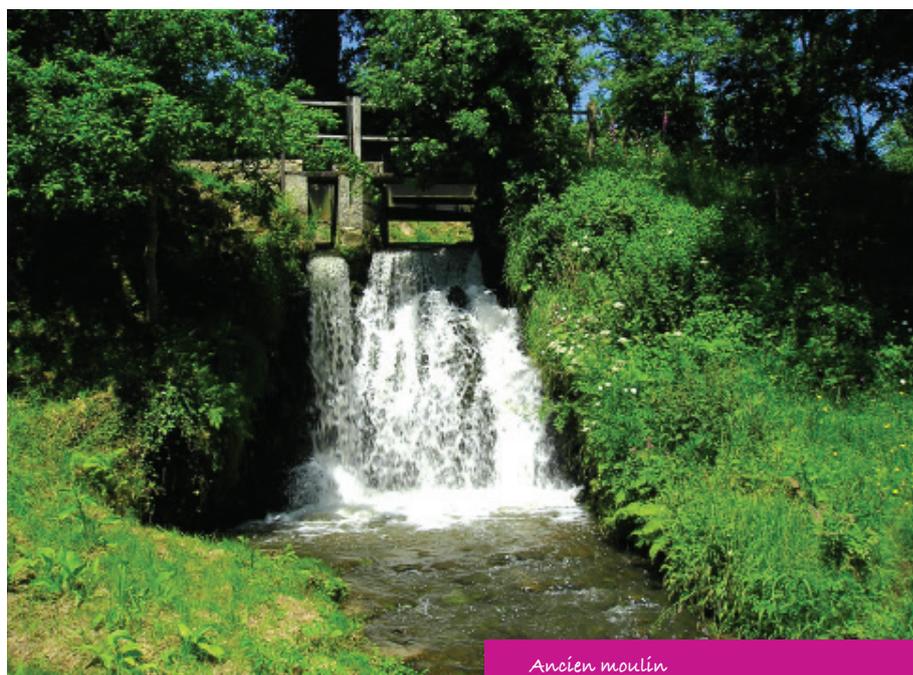
En quelques mots, quels sont les dernières réalisations et les projets à venir sur Champcey ?

Nous avons réalisé en 2015 le jardin cinéraire avec un espace de disper-

sion et quatre cavurnes, la dénomination et numérotation des routes de la commune et, en 2016, la réfection de la toiture de l'église. A venir, ce sont les travaux du maître-autel de l'église qui sont à l'ordre du jour. Ils seront terminés en 2018.

Dernière question, êtes-vous, Monsieur le Maire, optimiste pour l'avenir de votre commune déléguée ?

Oui tout à fait. Je suis persuadé que, grâce à la fusion des cinq communes dans une commune plus grande et plus forte, Champcey restera longtemps une commune où il fait bon vivre et avec de meilleurs services pour ses habitants. Je suis également heureux de la reprise du Comité des fêtes par une équipe de jeunes Champcéens. C'est important pour le vivre ensemble.



Ancien moulin

Nos 5 communes :

La Rochelle Normande



Jean-Pierre Fauvel, maire délégué, entouré de ses 2 adjoints : Vincent Chapdelaine et Michel Allain.

Peuplée de 328 habitants, la commune connaît depuis une vingtaine d'années un bel essor démographique confirmé par les 8 naissances enregistrées en 2015. Elle compte quelques artisans et 3 exploitations agricoles. Bordée par Le Lerre, l'Allemagne et le Vieux Février, sa superficie est de 753 ha. Son église avec son retable est très visitée. Ses 7 associations apportent une dynamique sociale remarquable. De nombreux ménages, travaillant sur Avranches ou Granville, ont fait le choix de s'y installer et la deuxième tranche du lotissement communal « Le Clos Rochelais » est une réponse à cette demande.

Info : La mairie est ouverte le vendredi de 14h à 16h30.

Interview de Jean-Pierre FAUVEL, Maire délégué

Quel bilan tirez-vous des premiers mois de maire délégué d'une commune nouvelle ? Qu'est-ce que cela a apporté à votre commune ?

Les premiers mois ont été assez chargés du fait de la mise en route. Il nous a fallu apprendre à travailler ensemble. Cette nécessaire entente a été facilitée par le regroupement de 4 communes similaires avec Sartilly, pôle commun de proximité. Nous partageons les mêmes besoins, les mêmes attentes et les réunions se déroulent dans une ambiance constructive. La mutualisation nous permet de faire des économies d'échelle, de bénéficier du personnel de la commune nouvelle pour l'entretien des terrains et bâtiments et d'un secrétariat permanent, en cas de besoin. Par ailleurs, la capacité d'investissement de chacune des communes déléguées s'en est trouvée renforcée.

Comment définissez-vous votre rôle de maire délégué ?

J'ai conservé de nombreuses responsabilités : exercice des pouvoirs de police, animation locale, lotissement, suivi de l'entretien courant des bâtiments et de la voirie. J'ai aussi en charge les locations des logements communaux et je reçois le public le vendredi après-midi, ce qui est à la fois utile et important. J'anime également les réunions du conseil communal qui permettent les échanges indispensables au suivi des affaires de la commune déléguée.

Quelles sont vos perspectives pour l'année à venir ?

Pour 2017 est prévu l'engagement des travaux d'un cheminement piétonnier sur la RD 35 pour sécuriser l'accès des enfants à l'arrêt scolaire et limiter la



vitesse. Ce projet, lancé en 2015, a été inscrit au budget 2016 pour un montant de 120 000 €.

Suite au contournement de Sartilly, le réaménagement foncier est en cours. Du fait de la création de la commune nouvelle, il va s'effectuer dans un périmètre cohérent avec la déviation et illustre tout l'intérêt du regroupement et du travail en commun.



Lotissement Le Clos Rochelais

Nos 5 communes : Montviron



Dominique Martin, maire délégué, entouré de ses 2 adjoints : Laëtitia Vautier et Marc Desplanches

Commune de 361 habitants et d'une superficie de 591 hectares, avec une altitude de 27 à 121 m, Montviron a connu un développement économique important à la fin du XIX^e siècle grâce à sa gare située sur la ligne Lison-Lamballe, utilisée notamment par les Sartillais et des entreprises encore existantes aujourd'hui (Guilloux, Malplanche). Son patrimoine bâti vaut le détour et a suscité beaucoup d'intérêt lors des Journées du Patrimoine 2015 (église, manoir de Mizouard, château de la Perrière, chapelle de la Colomberie, ...).

Montviron se veut une commune calme, paisible, mais dynamique. Le conseil municipal a remis en place l'après-midi des aînés, a développé la fête des voisins par secteur et a organisé en septembre dernier une marche en faveur d'une association caritative avec le comité des fêtes.

Info : La mairie est ouverte le mardi de 10h30 à 12h30 et le jeudi de 16h30 à 18h30.

Interview des conseillers communaux

Les conseillers communaux ont rédigé une réponse collective à nos questions.

Pourquoi avez-vous donné votre accord pour créer une commune nouvelle ?

Lors des élections de mars 2014, personne n'imaginait ou ne pensait à la commune nouvelle, même si le contexte déjà difficile avec les baisses des dotations nous laissait présager une réflexion pendant ce mandat sur le devenir de notre commune. Sous l'impulsion de notre maire, Gaëtan LAMBERT, cette question s'est posée assez rapidement. Notre première réflexion s'est faite avec la commune de Lolif. En effet, nous partageons avec cette commune une grande partie de notre bourg et, au vu de notre passé et de nos intérêts communs, nous avons estimé que nous pouvions faire une commune nouvelle ensemble. Nous aurions formé une commune d'environ 900 habitants, taille intéressante mais qui s'est avérée très vite insuffisante lorsque la préfète, le 30 septembre 2015, a présenté le schéma départemental de coopération intercommunale, faisant passer de 27 à 5 le nombre de communautés de communes. Nous avons compris que l'association Montviron-Lolif ne ferait pas le poids lors des futurs conseils communautaires, il fallait voir plus grand. Nous avons alors rejoint dans leur réflexion les communes de Sartilly, La Rochelle Normande, Angey, Champcey et Bacilly. Les conseils municipaux ont tranché fin novembre. Ceux de Bacilly et Lolif

étant majoritairement contre la création, la commune nouvelle s'est faite à 5, Montviron compris.

Quel bilan dressez-vous des premiers mois de la commune nouvelle ?

Habités à travailler à 11, nous avons eu quelques difficultés à nous retrouver à 60. Fort heureusement, une cohésion de groupe se met en place au fil des mois, grâce notamment aux différentes réunions de commissions qui, en règle générale, permettent de débattre et de s'exprimer pour trouver des solutions. Nous avons également été rassurés sur la poursuite des projets de notre commune. Il en est ainsi du pôle de convivialité dont l'étude avance, la program-
miste ayant déjà animé 2 réunions, et

également de la sécurité avec une réflexion étendue au nouveau territoire. Les différentes animations mises en place par le conseil communal se poursuivent voire même se développent (cinéma pour les enfants, fête des voisins, ...) et notre volonté de soutenir le comité des fêtes reste inchangée.

Quels sont vos objectifs ?

Nous sommes conscients des attentes des habitants de notre commune. Il y a encore beaucoup de choses à mettre en place ou à améliorer. Cela va prendre un peu de temps mais, avec le nouveau maire délégué Dominique MARTIN, nous formons une équipe et sommes déterminés à servir au mieux les intérêts de nos concitoyens.



Le bourg

Nos 5 communes : Sartilly



Denis Rault,
maire délégué

D'une superficie de 1 153 ha, la commune compte 1 613 habitants avec une démographie très dynamique depuis 1990. Chef-lieu de canton jusqu'en 2015, Sartilly dispose de nombreux services et commerces et compte 4 établissements scolaires regroupant à la dernière rentrée 750 élèves. Sa position attractive à mi-chemin entre Avranches et Granville a été valorisée ces quinze dernières années par la réalisation d'une zone d'activité communautaire, de 3 lotissements communaux, d'une salle culturelle et de vestiaires. En mars prochain, un nouvel équipement communautaire permettra une pratique plus élargie du sport.

Info : La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Interview de Denis RAULT, Maire délégué

Quel bilan tirez-vous des premiers mois de la commune nouvelle ?

La décision de former une commune nouvelle au 1er janvier 2016 a entraîné des changements importants pour les membres des 5 conseils municipaux, mais aussi pour nos concitoyens. Nous avons tous la volonté de réussir, reste toutefois à parfaire notre mode de fonctionnement avant de faire un bilan.

Pouvez-vous préciser votre motivation pour la création de la commune nouvelle ?

La raison essentielle de notre union était l'efficacité dans l'action publique :
- la mutualisation des moyens humains et matériels pour permettre aux plus petites communes des services impossibles à obtenir isolément,
- le maintien des services publics,
- la création d'une commune plus forte au sein d'une intercommunalité très importante en nombre de communes

et d'habitants, au 1er janvier 2017, afin d'obtenir plus facilement dans le cadre du projet de territoire des aides du Département, de la Région ou de l'Etat.

Comment définissez-vous votre rôle de maire délégué ?

Le maire délégué a la connaissance de la vie de sa commune. Le climat de confiance avec les administrés doit continuer. Chaque maire a d'ailleurs reçu du maire de la commune nouvelle par délégation le pouvoir d'exercer les fonctions suivantes : pouvoir de police, avis dans le domaine de l'urbanisme, animation locale, suivi et entretien des bâtiments ainsi que les locations, gestion du cimetière, etc.

Quelles sont vos perspectives pour les mois à venir ?

Le contournement de notre agglomération est une réalité depuis le 26



L'équipe d'adjoints délégués :
de gauche à droite, Christelle Ferrigault,
Claude Fourré, Joëlle Jardin et Jean-Pierre Lucas

octobre 2015. Avec ce changement nous devons rendre notre bourg plus accueillant, redonner de l'espace aux piétons et permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sans difficultés et en toute sécurité. Ma pré-occupation est également d'accueillir de nouveaux habitants.



La Grande Rue

Voirie - Réseaux - Bâtiments



Adjoint au Maire de Sartilly depuis 1983, Président de la communauté de communes Sartilly Porte de la Baie de 2008 à 2013, deuxième vice-président de la communauté de communes Avranches - Mont St Michel depuis le 1^{er} janvier 2014, Claude FOURRÉ est le 1^{er} adjoint de la commune nouvelle. Parmi ses délégations figurent les travaux de voirie, de réseaux et de bâtiment qui forment l'essentiel des dépenses d'investissement.

Quel est votre rôle ?

Le premier est de faire une analyse des travaux demandés avec les membres de la commission concernée, notamment sur leur degré de priorité. Suivent la réflexion sur la possibilité d'effectuer ou non le chantier par nos agents, l'établissement d'un estimatif des travaux, l'examen de leur éligibilité à des aides et l'étude des possibilités financières de la commune pour leur inscription au budget. Les gros projets demandent pour cette première phase le recours à des cabinets d'études. Après inscription des travaux en section investissement, il faut monter les dossiers pour la consultation des entreprises ou établir un cahier des charges pour les appels d'offres. Une fois le chantier démarré, je dois effectuer le suivi des travaux en m'assurant du respect des engagements des entreprises tant matériels que financiers. Lorsque les travaux sont réalisés par nos agents, ce qui se développe depuis la création de la commune nouvelle, je donne les directives au responsable de l'équipe technique. Il en a été ainsi l'été dernier pour la réfection des sanitaires de l'école Alain-Fournier.



Réception des travaux de la pose des pare-balls

toiture du clocher de l'église d'Angey et, en début d'année, les dernières finitions de la nouvelle classe. Sont en cours la réparation et la mise en place de 5 jeux pour les aires existantes.

Quels sont les projets ?

Ils sont déjà inscrits au budget 2016 mais leur concrétisation va demander encore quelques mois : restauration du retable de l'église de Champcey, réalisation de 2 courts de tennis et d'un street park près de la future salle de sports, rue du Manoir, sécurisation des Jardinets à Sartilly et de la RD35 à La Rochelle Normande, réfection de différents chemins communaux avec pose d'enrobé, par exemple. S'ajoutent les études prévues (pôle de convivialité à Montviroin, extension urbaine du chemin Vert, ...). Par ailleurs, comme responsable des investissements du budget de la distribution de l'eau à Sartilly, je réfléchis à un projet de renouvellement des canalisations les plus vétustes.

La création de la commune nouvelle a-t-elle apporté de changements dans les projets d'investissements ?

Les projets engagés de chacune des 5 communes historiques ont été, bien sûr, prioritaires. Mais, au fil des mois, notre réflexion a pris en compte la nécessité de les repenser à l'échelle de la commune nouvelle. C'est ainsi que nous travaillons à l'élaboration commune des aménagements des 5 bourgs en termes de sécurisation, aménagement piétonnier, accessibilité, accueil de nouveaux habitants en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Nous allons établir un cahier des charges avant appel d'offres pour choisir un cabinet d'études chargé de présenter les aménagements à réaliser.



Réfection des sanitaires de l'école Alain-Fournier

Quels ont été les gros chantiers de l'année ?

Le premier concerne la pratique du football. Les vestiaires sont terminés ainsi que l'aménagement de 2 nouveaux terrains d'entraînement. La pose de clôtures, de pare-balls et l'effacement du réseau moyenne tension donnent un ensemble qui, je l'espère, va aider au développement de la pratique sportive. Les autres chantiers ont été la réfection d'une partie de la toiture de l'église de Champcey, la restauration du mur du presbytère de Sartilly, la réfection de la

Affaires Scolaires

et Péri-scolaires



Conseillère municipale de Champcey depuis 1989, adjointe au maire depuis 2001, vice-présidente de la communauté de communes Sartilly Porte de la Baie de 2008 à 2013, Maryvonne GASTBOIS est adjointe aux affaires scolaires et périscolaires de la commune nouvelle. Elle est aidée dans cette tâche par les membres de la commission des affaires scolaires et périscolaires. Elle tient une permanence à la mairie de Sartilly tous les mardis de 10h à 12h.

Quel est votre rôle ?

Il consiste à veiller à entretenir les meilleures relations entre la municipalité et les écoles publiques Blanche Maupas et Alain-Fournier, leurs directeurs, enseignants et membres du personnel municipal mis à disposition afin que les enfants soient accueillis, surveillés, aidés, dans les meilleures conditions tant sur le temps scolaire que périscolaire et de restauration.

Quel impact budgétaire représente la compétence scolaire ?

On oublie trop souvent que cette compétence communale a un coût. Hormis les salaires du personnel enseignant pris en charge par l'Etat, les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles publiques sont entièrement financées par la commune. Ainsi, pour l'année scolaire 2014-2015, le coût de fonctionnement pour le temps scolaire a été évalué à 709,12 € par élève, incluant les salaires des 14 employées communales ; 11 à l'école maternelle et 3 à l'école élémentaire. S'ajoutent le déficit des services garderie et restauration, le coût des temps d'activités périscolaires (TAP) et les charges liées à l'investissement, comme la transformation en 2015 d'un logement de fonction en une nouvelle salle de classe et une salle multi-activités.

En ce début d'année scolaire, pouvez-vous faire le point sur les effectifs ?

Ils sont en progression à l'école Alain-Fournier qui compte 204 élèves et 9 classes dont une d'inclusion scolaire. Par contre, ils sont en légère baisse à l'école maternelle Blanche Maupas avec 105 inscrits et 5 classes, du fait d'un nombre d'enfants nés en 2013 moindre que ceux entrés en CP. Madame Peggy MORICE assure la direction de cette école suite à la mutation de Monsieur Nicolas POTEL à l'école élémentaire de St Pair-sur-mer.

En quoi consistent les activités périscolaires ?

Elles sont de deux natures. Il y a tout d'abord les garderies qui se déroulent le matin avant la classe de 7h30 à 8h20 et le soir après la classe de 16h30 à 19h avec pour les élèves de l'école Alain-Fournier les lundi et jeudi soir la possibilité de bénéficier de l'aide aux leçons. Ensuite, il y a les TAP mis en place depuis la rentrée 2014 qui se déroulent le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Ils permettent à tous les enfants qui le désirent de pratiquer de nombreuses activités sous la houlette des ATSEM à l'école maternelle



L'appel à l'école Alain-Fournier, le jour de la rentrée

et d'employés municipaux à l'école élémentaire avec l'aide d'animateurs mis à disposition par la communauté de communes. Les activités sont très diversifiées : culturelles (théâtre, par exemple), manuelles (bricolage, cuisine, jardinage, ...), sportives (tennis, jeux de ballon, ...). Elles sont encadrées par des gens compétents qui ont suivi des formations et sont très appréciées par les élèves.



Conte de Noël joué par les élèves de l'atelier théâtre en décembre 2015

Finances



Elu conseiller municipal de Sartilly en 2001 et adjoint en 2008, Jean-Pierre LUCAS est adjoint aux finances de la commune nouvelle. Il a pour mission la préparation du budget communal et des budgets annexes (eau, lotissements), le suivi des recettes et dépenses, l'élaboration des comptes administratifs et du plan de financement des investissements. Ce travail s'effectue en étroite collaboration avec le service comptable et le bureau des finances composé du maire, du 1^{er} adjoint et des 3 vice-présidents de la commission des finances (Laëtitia VAUTIER, Joëlle JARDIN, Etienne THOMAS). Cette commission qu'il préside est chargée d'instruire les dossiers d'ordre budgétaire avant leur présentation au conseil municipal pour délibération. M. LUCAS tient 2 permanences par semaine : le lundi et le mardi de 10h à 12h.

Comment avez-vous préparé le budget communal ?

J'ai commencé par recueillir en février les données budgétaires 2015 des 5 communes puis j'ai rencontré les 5 maires délégués pour établir une première ébauche du budget. Ce projet présenté, discuté et modifié en réunion de bureau des finances, début mars, a été affiné par la commission des finances et le bureau des maires et adjoints avant le vote du budget au conseil municipal du 11 avril.

Comment qualifiez-vous ce budget ?

Il a été voulu prudent pour cette première année. Grâce à un report des excédents des 5 communes de 882 985,63 €, l'équilibre de la section investissement s'est effectué sans emprunt. De ce fait, l'endettement de 600 € par habitant, déjà inférieur à la moyenne nationale, sera moindre au 31 décembre prochain. Au début de l'année prochaine, nous pourrions mieux estimer notre capacité d'autofinancement et définir un plan pluriannuel d'investissement.

Quels sont les avantages financiers dont a bénéficié la commune nouvelle ?

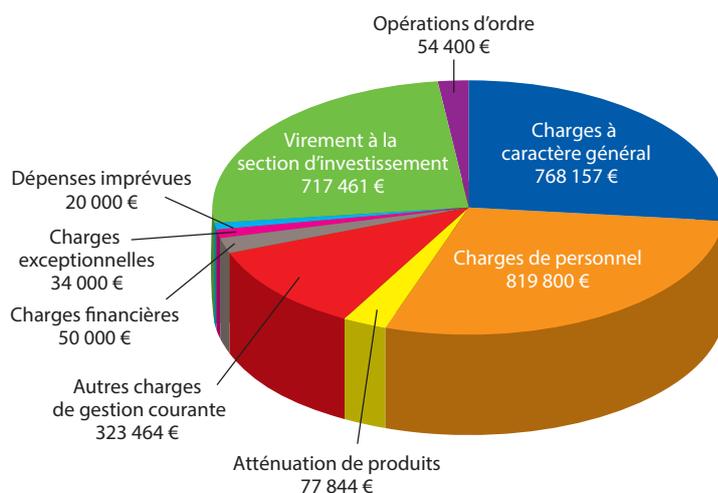
Conformément à la loi, nous bénéficions du pacte de stabilité pendant 3 ans de la dotation globale de fonctionnement (DGF) avec une bonification de 5% pour une de ses composantes : la dotation forfaitaire. Alors que la commune de Sartilly à elle seule avait perdu 42 891 € en 2015 de DGF dans le cadre du plan de redressement des finances publiques (2014-2017), la commune nouvelle s'est vue attribuée 102 314 € de plus que le total des 5 DGF de l'an dernier. Par ailleurs, les dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) le sont dès l'année même de l'investissement et non plus un ou deux ans après leur mandatement.

Et la fiscalité ?

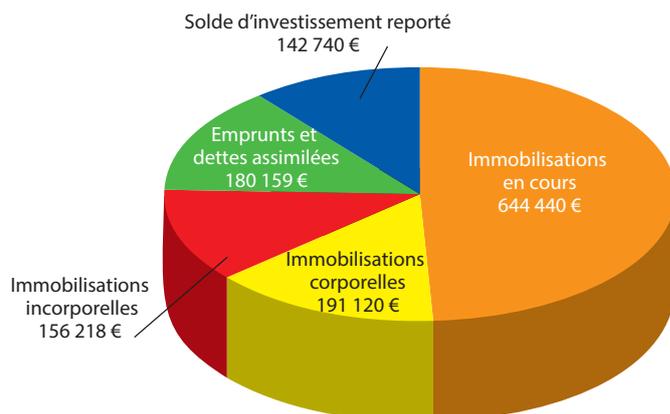
Les taux d'imposition n'ont pas été modifiés cette année sauf pour la commune de La Rochelle Normande où ils subissent une petite hausse pour dégager une marge en adéquation avec les projets d'investissement et les situer à un niveau voisin de ceux pratiqués à Angey et Champcey. A partir de l'an prochain, conformément à la charte, un lissage des taux sera pratiqué sur une période de 12 ans.

Budget communal : les dépenses prévues en 2016

Fonctionnement : 2 865 126 €



Investissement : 1 314 677 €



Affaires Sociales



Benjamine du conseil municipal, élue depuis 2008 à Angey, Dorothee LEPLU est adjointe aux affaires sociales. Elle est également vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui regroupe les CCAS des cinq communes déléguées.

Quel est votre rôle ?

Il est d'accueillir, écouter, informer et orienter les personnes dans quatre domaines : la banque alimentaire,

l'aide sociale, les aides facultatives et le foyer logement.

Pouvez-vous détailler vos missions ?

Pour la **BANQUE ALIMENTAIRE**, il s'agit de traiter les dossiers en regroupant tous les justificatifs obligatoires permettant de valider ou pas la demande, les barèmes étant fixés par la Banque alimentaire de la Manche.

Pour l'**AIDE SOCIALE**, il convient d'instruire les dossiers d'aide sociale à l'hébergement ou d'aide ménagère mais aussi d'obligation alimentaire pour personnes âgées et/ou handicapées du territoire de Sartilly-Baie-Bocage. Après avoir vérifié que le dossier est bien complet, je dois le soumettre au CCAS qui, en fonction de la situation, émet un avis favorable ou pas.

Pour les **AIDES FACULTATIVES**, cela concerne les aides aux secours d'urgence. Il faut tenir compte du budget alloué et établir des critères stricts sur ce type d'aide. Les demandes sont étudiées au cas par cas.

Et le foyer logement ?

C'est une part importante de ma délégation et je travaille en collaboration avec Valérie BRIENS, responsable du foyer. Depuis janvier dernier, trois actions ont été menées :

- la formalisation en cours d'outils pour répondre aux recommandations de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (livret d'accueil, règlement de fonctionnement et projet d'établissement) et la création d'un conseil de vie sociale,
- la mise en place d'une commission d'attribution des logements,
- la mise en place d'animations ; cette année nous avons fait appel à LYS INSTITUT sur le thème du « bien être » et prendre soin de soi.

Comment peut-on vous contacter ?

Je tiens une permanence à la mairie de Sartilly tous les jeudis de 10h à 12h et reçois en toute confidentialité. Il me semble en effet que la discrétion est indispensable afin de faciliter l'expression et de préserver l'intégrité de chacune des personnes qui sollicitent un entretien.

Etes-vous aidée dans vos missions par d'autres élus ?

Bien évidemment d'autant que j'ai une activité professionnelle. Je travaille plus particulièrement avec Denis RAULT, Maire délégué de Sartilly, Béatrice PRANGE MURIEL, Présidente de la commission des Affaires Sociales, et Joëlle JARDIN, Adjointe déléguée de Sartilly.

Un dernier mot ?

J'ai une réelle envie de m'investir et de représenter notre territoire même si j'ai conscience de ne pas avoir l'expérience de mes aînés. Mais je compte bien l'acquérir !



Foyer Logement

Environnement - Cadre de Vie



Michel ALLAIN, élu depuis 27 ans à La Rochelle Normande et 1er adjoint depuis 2008, est adjoint de la commune nouvelle avec la délégation « environnement et cadre de vie ».

Il assure le suivi de toutes les questions relevant du cadre de vie, du fleurissement des communes associées et des décorations de Noël.

Il est le référent des manifestations liées à la protection de l'environnement et de toute action liée au développement durable.

Il tient une permanence le mercredi de 10h à 12h en binôme avec Joëlle JARDIN, adjointe déléguée de Sartilly et c'est tout naturellement qu'ils ont répondu ensemble à nos 2 questions.

Quel bilan tirez-vous de votre action ?

Notre action a été tout d'abord le fruit du travail de la commission « Environnement – cadre de vie » qui s'est réunie à plusieurs reprises. Ainsi, dans le respect d'une bonne gestion des dépenses de la commune, quelques nouveautés dans le fleurissement sont apparues au printemps dernier. A Sartilly, les traditionnels bégonias ont disparu au profit de plantes vivaces que l'on retrouvera l'année prochaine et les années suivantes après un bon nettoyage des parterres. Nous avons également fait changer les jardinières de la mairie de Sartilly marquées par l'usure du temps et les avons remplacées par des jardinières en harmonie avec la façade et équipées d'une réserve d'eau nécessitant moins d'arrosage. Après 3 ans d'interruption, faute de moyens humains, la mairie et une partie du mur du cimetière de Montviron ont été à nouveau fleuries. Nous avons procédé au fleurissement des cinq communes de Sartilly-Baie-Bocage et le soleil et la chaleur, enfin au rendez-vous à la mi-juillet, ont permis une belle floraison.



Mairie de Montviron



Installation d'une jardinière de la mairie de Sartilly en juin dernier

Quels sont les points à améliorer ?

Concernant la propreté du bourg de Sartilly, les trottoirs sont trop souvent salis par les déjections canines. Devant la négligence de certains propriétaires, nous projetons d'installer des corbeilles de propreté pour inviter à plus de civisme avec l'espoir que les propriétaires indécents feront l'effort de les utiliser, cet investissement représentant un certain coût. Pour l'ensemble de la commune nouvelle, nous avons pour objectif d'améliorer la régularité de l'entretien des parterres, sachant que la forte pluviométrie du printemps dernier n'a pas été sans conséquences sur la pousse des herbes folles. Enfin, nous rappelons qu'un effort de chacun permet une meilleure qualité de vie pour tous.

Culture et Animation Locale



Anne-Marie CARLI, élue de La Rochelle-Normande, est adjointe aux affaires culturelles, vie associative et vie locale de la commune nouvelle.

Elle est présidente de la commission culture qui travaille sur le projet « Initiation à l'art théâtral » dans les 2 écoles élémentaires de Sartilly-Baie-Bocage et le collège ainsi que sur l'organisation d'un spectacle de Noël pour

les classes primaires. Elle préside également le Comité d'Action Culturelle qui est composé de conseillers municipaux et de représentants de différentes associations (Union des Arts, Fauss'Marée, A livre ouvert, Chants'boul'tout, Les Coullisses du Manoir, Les Jardiniers de La Manche et les Comités des fêtes des communes historiques). Il a pour but de promouvoir des spectacles et des animations, d'organiser la fête de la musique (2 lieux en 2015) et de réaliser un guide des associations de la nouvelle commune.

Anne-Marie CARLI participe également à la promotion des spectacles programmés par la communauté de communes



Lever de rideau du spectacle « Le cœur du dragon », janvier 2016

Avranches-Mont Saint Michel et qui sont donnés à la salle culturelle de Sartilly-Baie-Bocage.

Elle tient sa permanence le lundi de 10h à 12h à la mairie de Sartilly.

Sport et Loisirs

Outre sa délégation aux travaux de voirie, de réseaux et de bâtiment, Claude FOURRÉ a également en charge le sport et, plus généralement, les loisirs. Il assure ainsi le lien avec les associations à vocation sportive. La plus connue est l'AS Jullouville-Sartilly qui compte 200 licenciés pratiquant le football. La réalisation cette année de nouveaux vestiaires et de 2 terrains d'entraînement devrait conforter le dynamisme du club, à la satisfaction de tous. Le sport ne se limitant pas au football, différentes associations proposent d'autres activités sportives : tennis, badminton, kick-boxing, multisports, gymnastique, ... et l'ouverture prochaine de la salle de sport communautaire, rue du Manoir, devrait élargir cette offre.



En charge des finances, Jean-Pierre LUCAS est également délégué à la communication. Réunie le 1er février, quelques jours après sa constitution, la commission communication qu'il préside a fixé trois objectifs : la modification du logo de Sartilly pour qu'il devienne celui de la commune nouvelle, la réalisation d'un bulletin municipal présentant la commune nouvelle et la création d'un site internet. Grâce à la forte implication des 9 membres de la commission, le travail a bien

Communication

avancé. Le premier objectif a été rapidement atteint grâce à la collaboration gracieuse du créateur du logo, Emmanuel MURY. La concrétisation du deuxième objectif est ce premier numéro dont la mise en page a été effectuée par la société Oléa. Quant au 3ème projet, il est en voie de finalisation avec l'aide de la société Net Studio. En attendant, le site de Sartilly www.ville-sartilly.com fait écho de toutes les actualités concernant la commune nouvelle et les responsables des associations des 5 communes sont invités à adresser à mairie.sartilly@wanadoo.fr toutes les informations qu'ils souhaitent, notamment pour promouvoir leurs activités. La fréquentation du site est en constante augmentation. Depuis le mois de janvier, il est visité en moyenne 65 fois par jour avec des pointes approchant les 200 (fête du Lundi de Pâques, par exemple).

Pratique

Mairies

● SARTILLY

Ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Tél. : 02 33 48 81 47

Fax : 02 33 48 24 71

mairie.sartilly@wanadoo.fr

http://www.ville-sartilly.com

● ANGEY

Ouverture le vendredi de 14h à 17h30

Tél. : 02 33 60 90 55

mairie.angey@wanadoo.fr

● CHAMPCEY

Ouverture le jeudi de 9h à 12h

Tél. : 02 33 60 09 78

mairie.champcey@wanadoo.fr

● LA ROCHELLE NORMANDE

Ouverture le vendredi de 14h à 16h30

Tél. : 02 33 48 91 92

la-rochelle-nor.mairie@orange.fr

● MONTVIRON

Ouverture le mardi de 10h30 à 12h30 et le jeudi de 16h30 à 18h30

Tél. : 02 33 60 91 55

mairie.montviron@wanadoo.fr

Assistante sociale :

Les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardis du mois de 10h à 12h à la mairie de Sartilly

Bibliothèque (communautaire)

Ouverture au public :

Mardi : de 16h30 à 18h

Mercredi : de 11h à 12h30
et de 14h à 18h

Vendredi : de 15h30 à 18h

Samedi : de 10h30 à 12h

Tél. : 02 33 79 02 40

bibliotheque.sartilly@ccamsm.fr

n°1 - OCTOBRE 2016

Directeur de la Publication :

Gaëtan LAMBERT

Gestion de projet : Jean-Pierre LUCAS

Rédaction :

Commission « communication »

Crédit photos : V. BRIENS, M. CARLI, M. COUGET, R. LE BIEZ, G. LAMBERT, J. LOUIS DIT GUÉRIN, JP LUCAS, D. MAGNIER, Y. MARTIN

Mise en page et impression :

Oléa - St Quentin/Homme

Tirage : 1 800 exemplaires

Communauté de communes (CCAMSM)

1 rue Général Ruel BP 540

50305 Avranches Cedex

Té : 02 33 89 67 00

Fax : 02 33 68 10 52

accueil@ccamsm.fr

Déchetterie de Montviron

Jours d'ouverture :

lundi, mercredi, vendredi, samedi sauf jours fériés

Horaires d'ouverture :

Novembre à février inclus :

9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Mars à octobre inclus :

8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Tél. : 02 33 48 43 85

Etablissements scolaires

● Ecole élémentaire Alain-Fournier

Tél. : 02 33 48 80 76

● Ecole maternelle Blanche Maupas

Tél. : 02 33 48 91 50

● Collège Anatole France

Tél. : 02 33 48 81 66

● Ecole Sainte Thérèse

Tél. : 02 33 48 81 71

Gendarmerie

Tél. : 02 33 89 67 40

Ouverture le lundi de 8h à 12h et le vendredi de 8h à 18h

En dehors de ces horaires, un portier permet une liaison téléphonique avec Granville ou St Lô.

Maison de retraite

Tél. : 02 33 89 60 60

Marché

Vendredi matin à Sartilly

Office de tourisme

(communautaire)

● Bureau d'information de Genêts

Tél. : 02 33 89 64 00

● Bureau de Saint-Jean-le-Thomas

Tél. : 02 33 70 90 71

Ramassage des ordures ménagères

● Champcey, La Rochelle Normande, Sartilly : mardi matin

● Montviron : vendredi matin
Sortir les sacs transparents la veille au soir.

● Angey : apport volontaire

Salles communales :

● **Salle des fêtes d'Angey** (capacité 65 personnes)

● **Salle «Les Violettes» au foyer logement** (capacité 40 pers.)
Tél. : 02 33 48 82 07

● **Salle des fêtes de la Rochelle Nde** (capacité 40 pers.)

Salle culturelle

(communautaire)

Contactez la mairie de Sartilly

Service Enfance (communautaire)

● Centre de loisirs

Tél. : 02 33 89 29 00

● Halte-garderie

Tél. : 02 33 89 29 04

● Relais assistantes maternelles (RAM)

Tél. : 02 33 89 29 04

Soins

Cabinet de kinésithérapie Ermeneux

Tél. : 02 33 51 63 27

Cabinet dentaire :

Tél. : 02 33 48 83 41

Cabinet infirmier Delachesnais

Tél. : 02 14 13 60 98

Cabinet médical

Tél. : 02 33 48 80 07

Centre paramédical

● Diététicienne - nutritionniste

Tél. : 06 24 14 60 05

● Ergothérapeute-Orthésiste

Tél. : 06 74 56 48 58

● Infirmiers (es)

Tél. : 02 33 58 32 60

● Masseur-kinésithérapeute

Tél. : 02 33 48 19 20

● Orthophoniste

Tél. : 02 33 60 85 94

● Pédicure - Podologue

Tél. : 02 33 61 04 04

● Psychologue

Tél. : 06 74 08 85 18

Croix Rouge :

● Centre de soins infirmiers

Tél. : 02 33 48 81 69

● Service de maintien à domicile

Tél. : 02 33 48 83 21